

**Séance du 18 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers à Blossesville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 21
votants : 21

Présents : M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Denis GUEDIN, M. Daniel LEGROS, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Serge BOUST, M. Jean-Christophe DALLE, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Magalie WENDLING, M. Didier BELLIERE (2), M. Claude ROUSSIGNOL, Mme Mathilde ROUSSEL, M. Hervé LECLERQ.

Excusés : M. Jean François ALIGNY, M. Joël DESCHAMPS, M. Jean Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Grégory BAR, M. Laurent BOUDIN, M. Pascal CAPRON, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Olivier LECONTE, M. Christian LEROUX, Mme Josiane CERVEAU, Mme Martine PORET

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Frédéric LEJEUNE, M. Olivier MATEUF, M. Dominique BOUGON, M. Etienne LARDANS, M. Philippe COTE, M. Ludovic HOUX (2), M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN

Date de convocation :

14 octobre 2022

En l'absence de quorum lors de la séance du 13 octobre, le comité syndical se réunit ce jour sans condition de quorum. Le comité syndical peut donc valablement délibérer.

**DELIBERATION N°2022-23 : PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LES MARES 2022-23**

Dans le cadre du stage « Trame verte et bleue » sur les bassins versants du Dun et de la Veules au printemps 2022, un recensement des mares de notre territoire a été effectué. A cette occasion, 4 projets de réhabilitation de mares ont été proposés par les maires des communes rencontrées. Un diagnostic de l'état des mares, couplé aux objectifs du projet de réhabilitation ont permis de déterminer les travaux à envisager. Ces travaux sur les 4 sites ont fait l'objet d'une consultation auprès de 6 entreprises et d'une publicité sur le site internet du syndicat. Trois offres ont été reçues.

Les commissions Agriculture-Environnement et Bassin versant, réunies le 27 septembre 2022 ont précisé les modalités d'intervention du syndicat. Par conséquent, 3 projets de mare ont été retenus : les mares communales de Gonzeville et Brametot, et une mare en propriété privée au hameau de Tonneville, commune de Bourville. Le coût estimatif des travaux, sur ces 3 projets, avec l'entreprise la mieux disante de la consultation, est le suivant :

Mare de GONZEVILLE	24 590,40 € TTC
Mare de BRAMETOT	6 292,20 € TTC
Mare de TONNEVILLE 1	6 111,60 € TTC
Divers et imprévus 5%	1 849,70 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>38 843,91 € TTC</b>

Cette opération peut bénéficier du financement à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, dans le cadre du 11ème programme, « Eau Climat » 2019-2024, axe E.1 Protéger et restaurer les milieux aquatiques ou humides et leurs milieux connectés. Le plan de financement est le suivant :

Financement AESN (80%)	31 075,13 € TTC
Autofinancement	7 768,78 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>38 843.91 € TTC</b>

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents**

- AUTORISE Monsieur le Président à lancer le programme de travaux mares 2022-23
- APPROUVE le plan de financement présenté pour le programme de travaux mares 2022-23
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le financement auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions préalables aux travaux avec les propriétaires concernés

Fait à Blossesville, le 18/10/2022,  
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS  
VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES  
Espace Multi Services  
40 rue Charles Lescane  
76740 Fontaine le Dun